



Aides à la rénovation

Afin de valoriser le patrimoine communal, il a été mis en place sur la totalité de la commune, une campagne d'aide aux travaux de ravalement pour les immeubles de plus de 25 ans et une campagne d'aide à la restauration et au remplacement des menuiseries, uniquement pour le village ancien.

Cette campagne se déroule par secteurs ([voir plan](#)) :

- Secteur 1 : éligible en permanence à l'aide au ravalement, à hauteur de 20 % du montant des dépenses subventionnables.
- Secteur 2 : [village ancien](#) éligible à l'aide au ravalement et au remplacement des menuiseries, à hauteur de 40 % des dépenses subventionnables, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022.
- Secteur 3 : Plateau de Liverdun et Secteur 4 : Route de Pompey / Route de Frouard, éligibles en alternance tous les 2 ans, à l'aide au ravalement, à hauteur de 20 % du montant des dépenses subventionnables.



Pour bénéficier de ces aides, vous devez transmettre au service urbanisme de la mairie, dûment complétés :

- Un dossier de déclaration préalable [Cerfa n° 13703*05](#)
- Un dossier de demande de prime

Et ne commencer les travaux que lorsque vous aurez obtenus les accords écrits **sur les deux dossiers** présentés.

[Demande d'aide à la rénovation de menuiseries](#) (village uniquement)

[Demande de subvention pour un ravalement de façade](#)

[Règlement ravalement de façade](#)

[Nuancier de référence](#)

[Une question : urba@ville-liverdun.fr](mailto:urba@ville-liverdun.fr)